

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 1^{er} décembre 2020
N° de dossier : 115805.00191/20273

Jean-Philippe Therriault
Direct +1 514 397 5103
jtherriault@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier : R-4008-2017

Chère Consœur,

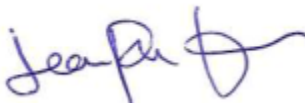
La présente fait suite aux audiences du 23 et 26 novembre 2020 dans le dossier mentionné en rubrique. Lors de l'audience du 23 novembre 2020, la Régie a évoqué la possibilité pour les parties de déposer une argumentation écrite en lieu et place des plaidoiries orales fixées au 4 décembre 2020, relativement à l'enjeu de la rétroactivité.

Compte tenu d'un conflit d'horaire imprévu auquel nous n'avons pas été en mesure de remédier, le soussigné ne sera pas en mesure de procéder à une plaidoirie orale le 4 décembre 2020 et demande respectueusement à la Régie la permission de déposer une argumentation écrite le 4 décembre 2020, à 9 h 00.

Nous sommes désolés des inconvénients occasionnés par la présente demande et vous remercions à l'avance de votre compréhension.

Veillez agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Jean-Philippe Therriault
JT/dd